### Brocante - Contrat d’engagement

Je soussigné(e):

**Nom de l’association** : Cliquez ici pour taper du texte.
**Numéro RNA de l’association** : Cliquez ici pour taper du texte.
**Adresse de l’association :** Cliquez ici pour taper du texte.
**Code postal :** Cliquez ici pour taper du texte.**Commune :** Cliquez ici pour taper du texte.

**Nom et prénom du représentant de l’association** : Cliquez ici pour taper du texte.
**Téléphone de l’organisateur :** Cliquez ici pour taper du texte. **Mail :** Cliquez ici pour taper du texte. **Numéro de la pièce d’identité de l’organisateur :** Cliquez ici pour taper du texte.
**Délivrée le** : Cliquez ici pour taper du texte.**par (autorité)** : Cliquez ici pour taper du texte.

 **Sollicite une demande d’autorisation d’organiser une brocante ou vide grenier et déclare sur l’honneur :**

[ ]  m’engager au bon déroulement de la brocante ou du vide grenier

[ ]  laisser les lieux propres à la fin de la brocante ou du vide grenier

[ ]  prendre des photographies à la fin de la brocante ou du vide grenier et les envoyez à maison.vie.associative@ville-saint-denis juste avant de quitter les lieux

[ ]  ne pas être commerçant

[ ]  ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature obligatoire

En tant qu’organisateur, vous être responsable du bon déroulement de la brocante et de la propreté des lieux.
Pour cela :
- Prévoyez des sacs poubelles pour que les exposants puissent jeter leurs déchets.
- Sensibilisez vos exposants à la nécessité de nettoyer leur emplacement avant de le quitter.
- Aucun objet ne doit être laissé sur place.
- Les différents sacs poubelles doivent être déposés dans les bennes mises à disposition par la ville.